



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS RAPPORT ANNUEL 2025

En 2025, le ministère public confirme son efficacité avec 13'086 nouvelles affaires et 94,9% d'enquêtes liquidées en moins d'un an. L'institution maintient une performance opérationnelle élevée tout en misant sur sa modernisation et sa responsabilité sociétale.

Pour rappel, l'activité du ministère public est répartie entre 4 offices, à savoir les 3 offices régionaux qui assurent une permanence 24h/24 toute l'année et un office central qui est en charge des affaires complexes liées notamment à la criminalité économique, aux dossiers impliquant des policiers, des élus ou des fonctionnaires ainsi que les cas d'erreurs médicales ou les infractions ayant un retentissement médiatique.

Les trois chefs des offices régionaux, la procureure générale adjointe et la procureure générale constituent le bureau du ministère public. Cette entité s'est réunie à 10 reprises et traite en particulier de toutes les questions liées aux ressources humaines, de leur engagement à la répartition des forces de travail au sein du ministère public.

Personnel

L'année 2025 a été marquée par la réélection par le Grand Conseil au mois de mai des membres du bureau qui a ensuite procédé à la reconduite de tous les procureurs dans leurs fonctions. Les assermentations ont eu lieu lors d'une cérémonie officielle.

L'institution a accompagné quatre magistrats durant leur congé maternité. Par ailleurs, les effectifs ont évolué avec la démission d'un magistrat et le départ à la retraite d'un second. En outre, l'absence prolongée pour raisons de santé du premier procureur du Bas-Valais a conduit à une réorganisation, son remplaçant ayant été nommé Commandant de la Police cantonale valaisanne. L'engagement et la solidarité dont ont fait preuve les équipes pour pallier ces absences ont été déterminants pour le maintien de la qualité et de l'équilibre au sein de l'institution.

Les procureurs valaisans sont engagés au sein de divers groupes de travail, commissions et conseils tant au niveau régional, cantonal que fédéral. Un accent particulier est mis dans la lutte contre la maltraitance infantile, les violences domestiques et la criminalité organisée, domaines pour lesquels de nouveaux coordinateurs cantonaux ont été nommés.

Le *turn over* du ministère public se monte à 3.13%. Les procureurs masculins représentent le 36% des magistrats et le 66% des postes de greffiers. Le pourcentage d'hommes atteint 22% pour le personnel administratif. La moyenne d'âge au ministère public s'élève à 43 ans.

Responsabilité sociétale (RSE)

Conscient de sa responsabilité sociétale, une réflexion approfondie sur l'impact institutionnel, environnemental et social du ministère public a été entamée. Ainsi, les postulations ont été totalement dématérialisées et certains cahiers des charges ont été revus afin d'assurer un traitement équitable de ses employés.

Le ministère public se veut une institution formatrice et offre aussi une formation continue à ses collaborateurs pour maintenir la qualité de ses prestations. Les réflexions sur la place de travail se sont poursuivies tout comme celles concernant la refonte du site internet.

Affaires

En 2025, le ministère public a enregistré 13'086 nouvelles affaires, soit légèrement moins qu'en 2024 (-0.2%).

La majorité des dossiers ont été clôturés par des décisions prises par les procureurs, à savoir des ordonnances pénales (condamnations rendues par le ministère public) dans 61.6%, des ordonnances de classement ou des ordonnances de non entrée en matière (acquittements décidés par le ministère public) dans 22.4%. Les cas renvoyés en jugement par devant un tribunal se montent à 459, sachant que le 18% le sont en procédure simplifiée (accord trouvé sur la peine et les mesures avant jugement).

Le 94.9% des enquêtes pénales ordinaires ont été liquidées en moins d'une année. Le solde de causes dont le traitement dépasse une année concernent principalement des dossiers complexes ou sensibles nécessitant un travail approfondi, des investigations pour identifier les auteurs et déterminer les responsabilités ou encore le recours à des autorités étrangères, ce qui allonge les délais.

En conclusion, l'année 2025 témoigne de la résilience et de l'efficacité du ministère public. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux procureurs pour leur engagement sans faille et leur dévouement constant, particulièrement dans un contexte exigeant. Mes remerciements s'adressent également au personnel d'intendance, à l'huissier-concierge, aux huissiers, aux secrétaires de direction ainsi qu'aux collaborateurs administratifs pour leur soutien indispensable. Enfin, je salue la collaboration précieuse du Commandant et des membres de la Police cantonale, ainsi que le soutien des autorités politiques, dans le respect rigoureux de la séparation des pouvoirs.

Le rapport annuel est désormais publié exclusivement en ligne et peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.vs.ch/web/mp/jahresberichte>

Sion, le 28 avril 2026

La procureure générale

Beatrice Pilloud